

**MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY**  
42, Place des Artisans boulangers  
42740 LA TERRASSE SUR DORLAY  
Tel : 04 77 20 95 59  
Fax : 04 77 20 90 57  
[www.laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr](http://www.laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DU 23 AVRIL 2014

Présents : Mme NIEBUDKOWSKI M – MM PACCALLET L – CHOMIER Y – POUGHON C – PARRIN S – BONNARD E – Mme THEVENON M – MM VIVIER S – LACROIX N- Mme FREYCENON Y – MM VALLET O – COTE J – Mme CHOPLIN C – MM BELLIOU D – CHERFA S

### **Approbation des comptes rendus des réunions**

Les comptes rendus des réunions des 28 mars et 7 avril 2014 ont été approuvés à l'unanimité

### **Vote des taux d'imposition contributions directes – année 2014**

Les taux d'imposition des contributions directes locales pour 2014 ont été votés à l'unanimité comme suit :

Taxe d'habitation	15.95 %
Taxe foncière sur bâti	29.81 %
Taxe foncière sur non bâti	57.20 %

Ces taux sont identiques à ceux de 2013

### **Vote du budget 2014**

Madame le Maire fait le point sur les chiffres du budget 2014.

### **Section de fonctionnement, voté en suréquilibre**

**Dépenses :** 663 200.00 €

**Recettes :** 744 408.80 € comprenant :  
545 077.00 € recettes de l'exercice  
199 331.80 € excédent 2013

## Section d'investissement, équilibré en recettes et dépenses

**Dépenses : 526 958.36 €** comprenant :

439 000.00 € dépenses nouvelles  
49 000.00 € reste à réaliser 2013  
38 958.36 € déficit 2013

**Recettes : 526 958.36 €** comprenant :

478 958.36 € recettes nouvelles  
48 000.00 € reste à réaliser 2013

Adopté à l'unanimité

## Subventions aux Associations et autres – année 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention aux associations ci-dessous :

- A.C.C.A	330 €
- A.C.C.A subvention Exceptionnelle	300 €
- A.C.U.F	330 €
- A.C.U.F cérémonie Tronel	250 €
- A.F.R (Association Familles Rurales)	660 €
- A.P.E (Association Parents d'Elèves)	7 200 €
- ABADER FEYE	660 €
- A.F.R Centre de loisirs	3 700 €
- Maison des Tresses et Lacets	600 €
- Club Loisirs Amitiés	200 €
- Garderie familiale crèche	22 000 €
- Donneurs de sang	330 €
- ESDT section foot	660 €
- la truite du Dorlay	190 €
- ESDT Tennis	660 €
- Trophées des jeunes espoirs Crédit Agricole	200 €

Concernant la demande de subvention de l'Ecole privée de Saint Just en Doizieux

Le vote est le suivant :

Trois voix pour le versement d'une subvention

Une abstention

Onze voix contre le versement d'une subvention

A la majorité, il n'y aura pas de versement de subvention

Certaines demandes sont laissées en instance

Canoé Kayak : on ne sait pas si cette activité va continuer

Maison des Tresses et Lacets : attente des actions proposées

Abader Feye : une rencontre est demandée avec les responsables de l'association pour une éventuelle subvention exceptionnelle en fonction des prestations proposées

### **Concours du receveur municipal - Attribution d'indemnité**

Le conseil municipal décide à la majorité, dix voix pour, quatre voix contre et une abstention

-de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % soit d'un montant de 220 euros par an

### **Désignation des délégués locaux du CNAS**

Suite à l'installation du Conseil Municipal, il convient de désigner les représentants des comités.

Pour le Comité National d'Action Sociale

- Délégué élu : Michèle NIEBUDKOWSKI
- Délégué agent: Christelle BADIOU

### **Création et gestion d'un réseau intercommunal et d'un portail informatisé des bibliothèques médiathèques**

Madame le Maire informe donc le Conseil Municipal que l'Assemblée Délibérante du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, par délibération du 11 décembre 2013, a approuvé la compétence optionnelle intitulée : " Création et gestion d'un réseau intercommunal et d'un portail informatisé des bibliothèques – médiathèques ".

Après une rencontre avec les responsables de la bibliothèque et tenant compte de leurs avis

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accepter la création de la compétence optionnelle " création et gestion d'un réseau intercommunal et d'un portail informatisé des bibliothèques et médiathèques "

## **Questions diverses**

### **Contrat de travail pour péri éducatif : Thomas FORESTIER**

Madame le Maire informe que Monsieur Thomas FORESTIER est recruté en tant qu'agent vacataire pendant le péri éducatif à l'école les mardis et vendredis soit deux heures par semaine à compter du 12 mai 2014 jusqu'au 4 juillet 2014.

Le taux horaire est fixé à 18,50 € brut

La création d'un site internet est en cours

Les démarches ont également commencées (tarifs) pour la mise en place d'un panneau d'affichage lumineux

Les années précédentes, la commune embauchait des jeunes de 16ans à 18 ans pour une semaine l'été. Les candidatures arrivent, ce sujet sera soulevé au cours du prochain conseil

### **Planning des élections européennes du 25 mai 2014**

**8 h - 10h30 : M NIEBUDKOWSKI - Y FREYCENON - O VALLET**

**10H30 – 13H : C POUGHON – D BELLLOT - J COTE**

**13H – 15H30 : C CHOPLIN - L PACCALLET – E BONNARD**

**15H30 – 18H : S PARRIN - S CHERFA**

**18H -20H : M THEVENON – Y CHOMIER – N LACROIX**